

Homélie du 11/02/24 St Albert – 6° dim TO B
Lv 13,1-2.45-46 ; Ps 101 ; 1Co 10,31-11,1 ; Mc 1,40-45

- La loi juive provient du temps de l'exode du peuple, de l'apprentissage de la vie en communauté au désert pendant 40 ans.
- Elle a donc une dimension très pratique, concrète. Il est ainsi raisonnable de mettre l'écart celui dont la maladie est susceptible de contaminer les autres comme le lépreux.
- Mais ce qui nous paraît aujourd'hui curieux a priori, c'est que ces règles de prudence sont présentées dans la Bible comme des règles religieuses. Il n'y a pas dans la loi juive de dissociation entre les préceptes communautaires et les préceptes religieux si bien que c'est le prêtre qui a autorité pour déterminer si quelqu'un doit être tenu à l'écart du reste du peuple pour des raisons d'hygiène.
- Et la terminologie utilisée est particulièrement ambiguë puisqu'il n'est pas tant question de risque de contagion que d'impureté : « *Tant qu'il gardera cette tache, il sera vraiment impur* », dit le Lévitique. Et cela, c'est le Seigneur lui-même qui le dit à Moïse et Aaron !
- Bref, de façon très étonnante pour notre mentalité contemporaine teintée de christianisme, la réalité de la maladie et l'impureté se superposent dans la loi juive. Quel est donc ce Dieu qui semble condamner le malade à un exil à la fois social et moral, lui infligeant par là une sorte de double peine ?
- Epouse-t-il simplement les croyances des hommes, si facilement tentés d'associer un mal subi une culpabilité (thématique largement développée dans le livre de Job) ? Ou bien nous propose-t-il une sorte de parabole de la façon dont l'homme doit apprendre à traiter le mal en communauté et en particulier le mal moral ?
 - o Le psaume que nous propose la liturgie de ce jour nous oriente effectivement, lui, vers la notion de péché : « *Heureux l'homme dont la faute est enlevée, et le péché remis !* »...
- Et le péché nous coupe lui aussi de la communauté en rendant impur, et vraiment impur pour le coup !
- Mais il diffère de façon notable de la lèpre puisqu'il n'est pas nécessairement visible, lui.
- Il n'est pas charnel mais spirituel, si bien qu'on peut très bien être physiquement présent dans la communauté sans plus être pour autant en communion avec elle, du fait de son péché.
- Et il est intéressant de noter que c'est effectivement le rôle du prêtre du Seigneur que d'identifier ou d'aider à identifier ce péché...
- En fait, nous avons tout à gagner à ce que le péché soit manifesté pour qu'on s'en écarte car il peut être lui aussi contagieux !
- Notre culture contemporaine illustre bien cette force d'entraînement du péché quand il n'est pas reconnu comme tel, quand il n'est pas nommé comme étant un mal : quand quelque chose est perçu comme normal par presque tout le monde, il est difficile d'y reconnaître un problème éventuel. En revanche, si le péché est identifié, si l'impureté morale est reconnue à sa juste valeur et consciemment maintenue à l'écart de la communauté des croyants, alors elle pourra cesser d'être contagieuse.
- Et on notera encore qu'à l'image de ce qui se vivait dans le peuple de l'Exode, dans la nouvelle Alliance, celui qui a le pouvoir de réintégrer dans la communauté est également le prêtre, puisque c'est lui qui a reçu le pouvoir de la réconciliation au nom de Dieu.
- Sans pour autant qu'il soit facile pour nous de comprendre cette loi juive touchant à l'impureté du lépreux, nous pressentons par conséquent qu'il y a en elle une préfiguration des exigences morales de Dieu pour le peuple qu'il veut purifier en son cœur par le sang de son Fils, par le bain de l'eau baptismale.
- En d'autres termes, puisque le Christ accomplit la loi, c'est dans l'évangile qu'il faut chercher la mise en lumière de cet aspect de la loi juive.
 - o Et nous venons précisément d'entendre le récit d'une rencontre entre Jésus et un lépreux.
- La demande que lui adresse le lépreux est claire : « *si tu le veux, tu peux me purifier* ».
- Or, jusqu'à présent dans l'évangile de saint Marc, ce sont des esprits qui sont impurs, c'est-à-dire des démons, des esprits qui sont à jamais marqués par un refus de Dieu, enfermés dans leur péché pour toujours.
- Et puisque Jésus reprend ce même vocabulaire de la purification - « *Je le veux, sois purifié* » -, On comprend qu'à travers ce lépreux, se dit quelque chose de la vocation profonde du Christ qui est venu non pas pour nous guérir de nos maladies mais pour nous purifier du péché et nous permettre par là d'entrer dans la maison de son Père et de lui offrir un sacrifice qui soit digne de lui.
- Car ce sacrifice doit être celui de notre propre vie. C'est donc notre vie elle-même qui doit être purifiée en vue de lui être offerte.
- C'est là ce que figure en quelque sorte la réintégration du lépreux dans la vie religieuse au Temple de Jérusalem dont il était privé et à laquelle Jésus le renvoie explicitement : « *va te montrer au prêtre, et donne pour ta purification ce que Moïse a prescrit dans la Loi* ».
- Jésus a franchi la distance infini qui nous séparait de Dieu du fait de notre péché qui nous rendait impur, et il nous restaure dans notre relation avec lui.
- Mais pour autant, dans ce passage d'évangile c'est le lépreux qui vient à Jésus et qui le supplie, ce qui suggère que si Jésus a fait l'essentiel du chemin, il nous revient encore à chacun d'aller concrètement à lui, de nous présenter devant lui et de le prier.
- Il est là, disponible, source de pureté intarissable, pureté absolue qu'aucune impureté ne peut souiller. Mais sommes-nous disponibles pour autant pour ce don qu'il veut nous faire, pour puiser à cette source ?
 - o Ensuite, nous voyons Jésus toucher le lépreux. Pourquoi fait-il cela alors qu'une parole de lui aurait suffi ?
- En fait, toucher ce qui est impur, c'est précisément ce qui rend impur dans la loi juive !
- Jésus exprime donc par là qu'il n'est pas seulement venu nous purifier de nos impuretés à distance mais bien les prendre sur lui avec leur conséquences pour « *accomplir ainsi toute justice* » (Mt 3,15), comme il le disait à Jean Baptiste au moment de son baptême.
- Et effectivement, la guérison de ce lépreux aura sur lui des conséquences : « *cet homme se mit à proclamer et à répandre la nouvelle, de sorte que Jésus ne pouvait plus entrer ouvertement dans une ville, mais restait à l'écart, dans des endroits déserts* » !
- Que s'est-il donc passé ? « *Attention, ne dis rien à personne* », avait demandé Jésus à cet homme « *avec fermeté* ».
- Mais lui, tout à sa joie, incapable d'en comprendre la portée, ne tint aucun compte de ce commandement.
- C'est donc la désobéissance du lépreux guéri qui exclut Jésus à son tour des villes et qui le conduit à prendre en quelque sorte la place de l'impur qu'il vient de purifier. Or, la désobéissance d'un commandement divin, c'est précisément ce qu'on appelle un péché.
- Ce n'est donc plus la lèpre qui chasse l'homme Jésus de la communauté mais bien le péché, ce péché dont il a pris sur lui les conséquences en guérissant le lépreux. Et c'est ainsi que Jésus opère le glissement pressenti de la symbolique de l'impureté de la maladie à celle du péché. Car Jésus connaît en fait déjà la capacité de désobéissance de ce lépreux : il vient en fait de transgresser la loi juive en sa présence en « *venant auprès de Jésus* » et donc en ne gardant pas la distance exigée par sa maladie.
- Nous voyons ici que la compassion de Jésus n'est pas conditionnée par la pureté morale des hommes. Il assume les conséquences de notre désobéissance, de nos péchés qui le conduiront à être rejeté et crucifié à l'extérieur de la ville avec des bandits.
- Or, il nous appelle à faire nous aussi comme il a fait pour nous !...